

Un nouvel Ecolabel ?

Interclean 2012



Cher, Chère ,

C'est avec grand plaisir que nous vous adressons notre première lettre d'information de l'année 2012.

Notre objectif perdura cette année : vous informer sur nos nouveautés et les évolutions de marché de notre secteur.

Avec l'année 2011, nous avons vu se renforcer l'attitude responsable des utilisateurs professionnels de produits de nettoyage, et en particulier l'usage systématique de produits Ecologique. Cette tendance est confirmée dans nos ventes de produits professionnels Ecolabel et Biotechnologiques qui ont atteint un tiers de nos ventes alors qu'elles ne s'élevaient encore qu'à 12% en 2009 !

Notre ambition est de dépasser le seuil des 50% avant 2015, tout en assurant une croissance constante de l'activité de l'entreprise! Nous continuons donc à développer notre expertise et nos gammes et de nombreuses innovations jalonnent l'année 2012 dans ce sens.

Dans cette optique, nous vous fixons rendez vous à Amsterdam entre le 8 et le 11 mai, sur le **salon INTERCLEAN**, où nous aurons l'occasion de vous présenter un **nouveau Concept** qui, nous en sommes convaincus, ne manquera pas de vous intéresser : il porte sur une nouvelle étape de la concentration des produits, la sécurisation de leur usage et l'optimisation des déchets d'emballages !

Une constante dans notre domaine d'activité est donc la croissance des ventes de produits détenteur de l'Ecolabel



Européen.

La Détergence représente aujourd'hui 13% des licences accordées par l'Ecolabel, ce qui en fait le deuxième groupe de produit.

Prochainement, les critères de l'Ecolabel pour la Détergence seront modifiés, ce qui créera de nouvelles opportunités de développement de produits plus respectueux de l'environnement ! Vous apprendrez tout à ce sujet dans cette lettre d'information.

Bonne lecture,

Christophe Maisonneuve
General Manager



Vers un nouvel ECOLABEL ?

Lancé en 1992, l'Ecolabel est un label écologique qui est reconnu par tous les pays de l'Union Européenne ainsi que la Norvège, l'Islande et le Lichtenstein.

Depuis maintenant 20 ans, il est de plus en plus apprécié par les consommateurs et a comme objectifs de réduire l'incidence de la consommation et de la production sur l'environnement, la santé, le climat et les ressources naturelles.

Ainsi, il établit qu'un produit ou un acteur a un impact réduit sur l'environnement.

L'Ecolabel européen donne lieu, pour chaque catégorie de produits, à l'élaboration d'un cahier des charges.

Soumis à révision tous les 3 à 5 ans, il est important de souligner que ce label est dynamique et ses critères deviennent, à chaque révision, de plus en plus sévères.

Ainsi donc, l'Ecolabel européen s'adresse à tous les acteurs économiques :

- Pour les utilisateurs / acheteurs : Il permet comme outil d'information d'opter en connaissance de cause pour une solution plus écologique/responsable.
- Pour les producteurs: il stimule la concurrence, la recherche et le

développement.

Ces deux aspects sont essentiels pour faire évoluer le marché en faveur des produits « verts ».

Le label est attribué uniquement aux produits qui ont un impact limité sur l'environnement. Les critères actuels permettent à maximum 30% des produits présents sur le marché de pouvoir l'obtenir.

Cela signifie que seule une petite partie des produits actuellement en rayon peut être écolabellisée en l'état.

Les critères écologiques pour chaque catégorie de produits sont définis selon une approche globale qui permet de déterminer l'impact du produit à chaque étape de son cycle de vie, depuis l'extraction des matières premières jusqu'à sa mise en décharge finale en passant par sa fabrication, sa distribution (y compris son conditionnement) et son utilisation. Sur la base des résultats de ces analyses, les critères sont définis de façon à éviter les effets majeurs du produit sur l'environnement. Ils comportent en outre des critères de performance qui garantissent leur efficacité par rapport aux solutions dites "classiques".

Problèmes écologiques pris en compte :

- la qualité de l'air,
- la qualité de l'eau,
- la protection des sols,
- la limitation des déchets,
- les économies d'énergie,
- la gestion des ressources naturelles,
- la prévention du réchauffement planétaire,
- la protection de la couche d'ozone,
- la sécurité environnementale,
- les nuisances sonores et
- la biodiversité.

Il est clair que le label n'est qu'un des maillons dans l'ensemble des actions qui peuvent réduire les impacts sur l'environnement. L'attitude responsable de chacun est et restera nécessaire.

Visitez-nous au salon ISSA/INTERCLEAN à Amsterdam du 8 au 11 mai, Palais 1, stand 334

Le saviez-vous ?

Prochainement des modifications interviendront dans l'octroi du label pour les entreprises:

- Abaissement du VCD (Volume critique de dilution) : Ce qui engendrera une diminution de l'écotoxicité.
- Réduction des emballages: Le rapport poids emballage par nombre de doses a été introduit ainsi que la favorisation de recharges et

d’emballages recyclés.

- Augmentation de la sécurité produit pour les utilisateurs par l’interdiction de substances ou de catégories de risques associées à certaines matières.
- Tests d’efficacité reconnus en labo externe ou panel étendu pour les tests consommateurs constituent un cadre objectif d’évaluation des performances.

Adresse :
POLLET Cleaning & Hygiene Solutions
Zoning Industriel de Tournai Ouest
rue de la Grande Couture 20
B-7501 Tournai

Tél : +32 69 22 21 21

Site : www.pollet.eu

Mail : info@pollet.eu



Nous contacter